



EVENEMENT

Pourquoi le retour massif des élèves dans les écoles est impossible

- Les maires s'attendent à « de fortes difficultés d'accueil » dans les écoles, à partir du 2 juin.
- Le ministre de l'Éducation propose des activités sportives et culturelles aux enfants qui ne seront pas en classe.

ÉDUCATION

Marie-Christine Corbier

Twitter @mccorbier

et Laurent Thévenin

Twitter @laurentthevenin

Le maire de Bourg-en-Bresse, le socialiste Jean-François Debat, redoute des « problèmes massifs » d'accueil dans les écoles, à partir du 2 juin. Président délégué de l'association Villes de France, il s'attend à ce que les parents soient beaucoup plus nombreux à vouloir remettre leurs enfants à l'école. Dans un courrier au ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, les élus de France Urbaine craignent aussi « de fortes difficultés d'accueil », alors que le dispositif actuel de chômage partiel va être revu à partir du 1^{er} juin.

« Les capacités d'accueil ne dépassent pas 30 à 40 % des élèves, prévient Jean-François Debat. Les collectivités ne sont pas en situation d'accueillir les enfants qui ne seront pas en classe pendant le temps scolaire. Elles ne pourront pas multiplier les salles ni les encadrants formés. On ne pourra pas nous refiler cette patate chaude. »

Zumba, yoga et arts du cirque

« Nous voudrions que certains enfants aillent à l'école, et nous n'y arrivons pas, a admis Jean-Michel Blanquer, mardi dernier, devant le Sénat. Mais nous avons sept à huit semaines pour réussir cela, dans une grande alliance avec les élus

locaux. » Le ministre mise sur des activités « sport, santé, civisme et culture » (« 2S2C »).

Une centaine de communes ont signé la convention avec l'Éducation nationale pour leur mise en place, selon un décompte réalisé mercredi dernier, indique Agnès Le Brun (ex-LR), porte-parole de l'Association des maires de France. Selon ce document, que « Les Echos » se sont procuré, les élèves pourront pratiquer le yoga, la zumba, les arts du cirque, s'initier au droit ou encore débattre du respect de l'autre. L'objectif est d'« organiser l'accueil, sur le temps scolaire, des élèves qui ne peuvent être directement pris en charge par un professeur ».

Ces activités seront « réservées aux besoins prioritaires, prévient Benjamin Vételé (Génération.s), adjoint au maire de Blois. Elles sont possibles, dès lors qu'elles ne concernent pas 50 % de la population scolaire totale d'une commune. »

Educateurs sportifs, parents d'élèves, jardiniers...

L'Éducation nationale compte sur les associations, les musées, les bibliothèques, les espaces sportifs ou les entreprises culturelles et sportives. Et envisage de recourir aux enseignants, intervenants associatifs, éducateurs sportifs, jardiniers et autres personnels municipaux, ainsi qu'aux parents d'élèves, étudiants et retraités bénévoles.

Le ministre a promis 250 millions d'euros aux collectivités, à raison de 110 euros par groupe de quinze élèves et par jour. Une somme jugée insuffisante par les élus. Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, prépare un « compte Covid » pour les surcoûts liés à la crise, a rétorqué Jean-Michel Blanquer.

Mais les difficultés ne sont pas que financières. Elles relèvent du « casse-tête », disent les élus, qui évoquent d'abord un problème de locaux. « On n'a ni les animateurs en nombre suffisant ni le bâti pour accueillir tout le monde », affirme la socialiste Emilie Kuchel, adjointe au maire de Brest. D'autant que toutes les communes ne disposent pas d'un centre de loisirs, souligne le président de l'Association des petites villes de France, le PS Christophe Bouillon.

Quant à l'utilisation des gymnases et des équipements culturels, elle pose des problèmes de nettoyage et de sanitaires. « Dans les musées, si trois enfants, au mieux, peuvent se laver les mains en même temps, il faudra une heure rien que pour le lavage de mains, il ne faut pas que les élèves se croisent, et il faut désinfecter le musée entre chaque groupe, explique Marion Lalane-de Laubadère, adjointe au maire LR de Toulouse. Sur le papier, c'est très bien, mais, dans la réalité, il y a une quantité ahurissante de murs qui se lèvent. Le protocole sanitaire est intenable. »

Des élus s'interrogent aussi sur l'étendue du dispositif. « Il ne nous revient pas [de le proposer] aux élèves des établissements privés qui disposent de leurs propres structures et de leurs financements, sauf exception locale souhaitée par la commune », écrit France Urbaine à Jean-Michel Blanquer. Marion Lalane-de Laubadère va plus loin : « Est-ce vraiment aux villes d'assurer des activités en

lieu et place de l'Education nationale, sur du temps scolaire ? Cela pose une vraie question d'égalité. » ■

« Les collectivités [...] ne pourront pas multiplier les salles ni les encadrants formés. On ne pourra pas nous refiler cette patate chaude. »

JEAN-FRANÇOIS DEBAT
Maire de Bourg-en-Bresse



Le ministre de l'Éducation nationale a promis 250 millions d'euros aux collectivités pour les aider à mettre en place des activités « sport, santé, civisme et culture ». Photo Damien Meyer/AFP